

FONDS D'ARCHIVES N^O 21

Répertoire numérique détaillé du fonds Antoine-J.-Léger (1843-1950)

Régis Brun

Centre d'études acadiennes
Université de Moncton
1999

INTRODUCTION

Notice biographique

Antoine-J. Léger est né à Memramcook (N.-B.) le 16 octobre 1880, fils de Julien T. Léger et de Marie LeBlanc. Après ses études primaires à l'école du village, il fit ses études classiques à l'Université Saint-Joseph, diplômé en 1897. En 1903, il obtint de la même université avec succès son baccalauréat ès arts spécialisation en droit. De 1903 à 1907, il suivit des cours à l'École normale de Fredericton, puis travailla dans la province de Québec pendant quelques mois, avant de commencer ses études de droit avec Me Alfred LaForest d'Edmundston.

En novembre 1907, Antoine-J. Léger fut admis au Barreau du Nouveau-Brunswick. Peu après il ouvra une étude légale à Moncton. Il est ainsi le troisième avocat acadien à ouvrir un bureau à Moncton, le pionnier étant Édouard Girouard (1856-1949), reçu au Barreau de la province en 1882, suivi par Arthur LeBlanc (1879-1957) en 1906. LeBlanc avait également pratiqué le droit à l'étude de LaForest à Edmundston. Il exerça sa profession légale jusqu'à son décès en 1950, étant le directeur de la firme Léger et Léger, avec ses deux fils Charles-Édouard et Francis A. Léger.

Antoine-J. Léger se lança en politique comme candidat conservateur aux élections provinciales de 1917, dans le comté de Westmorland, et fut battu. De 1925 à 1935, il est député conservateur de Westmorland à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Il fut aussi secrétaire-trésorier provincial et secrétaire de la Chancellerie du gouvernement de J.B.M. Baxter, alors qu'il fut battu aux élections générales de 1935. En août 1935, Léger fut nommé Sénateur succédant au sénateur Pascal Poirier. En 1947, il fait partie de la délégation canadienne à la deuxième session plénière des Nations-Unies.

Patriote convaincu, Antoine-J. Léger a joué un rôle transcendant dans tous les domaines de la vie acadienne: religion, civisme, barreau, politique, affaires et les lettres. Il prend une part active dans la création de la première paroisse française à Moncton, la paroisse de Notre-Dame de l'Assomption. Il fut également actif dans maintes organisations religieuses, dont les Chevaliers de Colomb. Dans le domaine nationaliste, il fut conseiller juridique de la Société nationale l'Assomption (par la suite la Société nationale des Acadiens). Antoine-J. Léger dirigea avec succès l'organisation du terrain de l'Église-souvenir de Grand-Pré pendant les années 1920. Enfin, il fut pendant les années 1920 et 1930 commissaire et vice-président de la Commission scolaire de la ville de Moncton.

Dans le domaine des affaires, Antoine-J. Léger occupa de nombreux postes importants. Il a fait partie du

bureau de direction de la firme T. & A. Léger, fondée en 1905 à Moncton, pendant les années 1920 et au début des années 1930. Il agit comme vice-président, les autres partenaires étant son frère Thaddée A. Léger, secrétaire-trésorier, et son cousin Asime-D. Léger, président. Antoine-J. Léger a aussi été conseiller de la Société mutuelle l'Assomption, vice-président du poste de radio anglophone CKCW de Moncton, vice-président et conseiller de la succursale de Moncton de la Banque provinciale, membre du bureau aviseur de l'Eastern Trust, directeur de la compagnie Vail's Laundry, enfin membre de la Chambre de Commerce de la ville de Moncton.

Antoine-J. Léger s'intéressa beaucoup aux questions d'histoire acadienne et à la littérature. En 1933, il publie *Les grandes lignes de l'histoire de la Société l'Assomption*, devenant ainsi le premier historien de cette Société mutuelle. Il publia deux romans à caractère historique, *Elle et lui* (1940) et *Une fleur d'Acadie* (1946), une brochure historique, *Petitcodiac* (1948), ainsi que plusieurs articles parus dans les journaux acadiens. En 1944, il fut élu membre de la Société royale du Canada.

Antoine-J. Léger avait épousé en premières noces Alvina Léger, fille de Charles Léger et d'Henriette Belliveau de Moncton, et en deuxième noces, Marie Bourgeois (née Drisdelle). Il est père de cinq enfants, tous du premier lit, Charles-Édouard, avocat, Camille, prêtre, F.-Emery, médecin, Francis-A., avocat, et Lucille; de même que deux beaux-fils, Charles-Édouard et Léo Bourgeois. Antoine-J. Léger demeurait au 192, rue Archibald à Moncton.

Antoine-J. Léger mourut soudainement le 7 avril 1950, à l'âge de 79 ans. Ses funérailles furent celles d'un homme d'état, alors que Mgr Norbert Robichaud, archevêque de Moncton, chanta la messe pontificale et le requiem à la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption de Moncton. Une foule nombreuse était présente, composée de dignitaires religieux et laïcs, de représentants des gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux et du sénat canadien, de membres de la jurisprudence et du corps légal canadien et acadien, enfin d'amis et de confrères. Il fut inhumé dans sa paroisse natale de Memramcook.

Historique de la conservation

Les documents du fonds Antoine-J.-Léger ont été remis au Centre d'études acadiennes après 1950.

Portée et contenu

Le fonds Antoine-J. Léger atteste principalement de la profession légale de son créateur pendant près d'un demi-siècle. Le fonds est constitué de trois séries: (a) Papiers personnels, (b) Activités professionnelles et (c) Contrats et actes légaux (celle-ci comprend la majeure partie du fonds).

Le fonds comprend des dossiers personnels relatifs à sa famille, de la correspondance, des carnets d'adresses, des livrets de banques et de reçus, des dépenses pour la maison, des transactions immobilières et des polices d'assurances. La série des activités professionnelles atteste de son implication dans la création du parc de Grand-Pré; de son poste de conseiller de la Société l'Assomption relativement à des transactions immobilières concernant l'Université Saint-Joseph, le journal *L'Évangéline*, le diocèse de l'Assomption de Moncton, etc. La série des contrats et d'actes légaux est constituée d'actes de procédures, de transactions immobilières, d'actes de succession (en particulier ceux de Sir Pierre-Amand Landry, de Mgr Marcel-François Richard et de Lady Sarah Smith), de contrats d'arrangements et d'états de comptes.

Le fonds contient principalement des documents textuels composés avant tout de pièces remontant aux années s'étalant entre 1870 et 1940, de textes dactylographiés et de notes olographes. Le fonds comprend aussi de la correspondance, une riche collection de nombreux actes de greffes des comtés de

Kent et de Westmorland, des coupures de journaux et des spicilèges.

Le cadre de classification du fonds Antoine-J.-Léger a été établi en fonction de trois paramètres: les papiers personnels, la carrière d'avocat et les intérêts professionnels. Il comprend les séries suivantes: les papiers personnels, la correspondance, les activités professionnelles et les contrats et actes légaux.

Les notes

Le titre est basé sur le nom du créateur.

Le fonds comprend des dossiers de documents textuels et il contient des documents en langues française et anglaise.

Le fonds est entièrement accessible à la consultation.

Sources reliées : Voir les fonds suivants : Société mutuelle l'Assomption, l'Université Saint-Joseph, *L'Évangéline*, Pierre-Amand Landry et Mgr Marcel F. Richard.